

Collaboration de l'ICIS et de l'ICSP — préjudices à l'hôpital



L'**Institut canadien d'information sur la santé** (ICIS) est un organisme autonome sans but lucratif qui fournit de l'information essentielle sur le système de santé du Canada et sur la santé des Canadiens. L'ICIS dirige l'élaboration et le maintien d'une information sur la santé exhaustive, comparable et intégrée pour des politiques avisées et une gestion efficace du système de santé.

L'**Institut canadien pour la sécurité des patients** (ICSP) développe des produits fondés sur des données probantes, fournit une excellente intendance des ressources, assure une communication claire et ouverte, livre des résultats mesurables, souligne les succès de ses partenaires, établit des partenariats réussis et accomplit avec passion sa mission pour une prestation sécuritaire des soins de santé pour tous les Canadiens.

Une initiative s'emploie à améliorer considérablement la sécurité des patients dans les hôpitaux canadiens de soins de courte durée

La plupart des patients reçoivent des soins sécuritaires, mais il est possible de faire mieux grâce à de l'information et à des données utiles et pertinentes. Voilà pourquoi l'ICIS et l'ICSP travaillent en collaboration pour combler les lacunes en matière de mesure de la sécurité des patients et d'information.

Nous voulons par cette initiative trouver réponse à certaines questions :

- Quels sont les types de préjudices les plus fréquents?
- Quelles sont les répercussions de tels événements sur l'efficacité et les résultats?
- Quels sont les types de patients les plus susceptibles d'être victimes d'un préjudice durant leur séjour à l'hôpital?
- De quelles ressources dispose-t-on pour favoriser une amélioration?

Ce projet permettra d'améliorer considérablement la sécurité des patients dans les hôpitaux canadiens de courte durée grâce à 3 sources de données :

Mesure des préjudices à l'hôpital — Cette mesure sert à suivre les variations dans la sécurité des patients en soins de courte durée (sauf au Québec). Elle a pour but d'aider à déterminer les priorités dans les hôpitaux et pourrait être le fondement d'un indicateur éventuel comparable.

La mesure suit les hospitalisations au cours desquelles au moins un préjudice involontaire s'est produit et aurait pu être évité par la mise en œuvre de pratiques connues fondées sur des données probantes. Le préjudice doit s'être produit après l'admission et avoir entraîné un traitement ou une prolongation du séjour à l'hôpital. Les préjudices sont répartis en 31 groupes cliniques; chacun de ces groupes est associé à des pratiques fondées sur des données probantes (certains diagnostics de santé mentale sont exclus).

Ressource d'amélioration pour les préjudices à l'hôpital — Il s'agit d'une compilation de ressources visant à compléter la mesure des préjudices à l'hôpital. Elle fera le lien entre la mesure et l'amélioration en fournissant des ressources fondées sur des données probantes qui contribueront à la sécurité des patients et aux efforts d'amélioration.

La ressource d'amélioration sera diffusée et accessible sur le site Web de l'ICSP en octobre 2016; le site Web de l'ICIS affichera un hyperlien vers cette ressource.

Rapport analytique — Un rapport analytique présentera cette nouvelle approche permettant de mesurer les préjudices à l'hôpital et d'associer le cadre de mesure aux ressources d'amélioration. En voici le contenu :

- aperçu de l'état de sécurité des patients au Canada;
- nombre et types d'événements préjudiciables;
- types de patients touchés et résultats pour ces patients;
- information sur l'utilisation de la mesure aux fins d'amélioration.

Le rapport analytique sera publié en octobre 2016.



Contactez-nous

Renseignements sur les données :

pss@icis.ca

Demandes des médias :

media@icis.ca